

Les centrales syndicales montent aux barricades

par Jacqueline de Bruycker

Pourquoi une loi aussi essentielle que celle sur la santé et la sécurité du travail n'est-elle pas appliquée dans son intégralité vingt ans après son adoption? Pourquoi quelque 86% des travailleurs ne disposent-ils toujours pas des outils essentiels à l'élimination des dangers qui menacent leur santé, leur sécurité, leur intégrité ?

Ce sont là des questions gênantes qui révèlent la léthargie du gouvernement. Cédant sans cesse au lobby de certains patrons, il a, au cours des dix dernières années, opposé une fin de non-recevoir aux représentations syndicales et coupé court aux projets soumis par la CSST qui devaient donner à tous les travailleurs les moyens de gagner leur vie sans perdre leur santé, sans risquer leur vie.

Pour mettre fin à cette discrimination inacceptable qui dure depuis trop longtemps, les quatre centrales syndicales du Québec, la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ, ont lancé le 13 septembre dernier, sous le thème « Priorité-Prévention-Partout », une campagne intersyndicale en santé et sécurité du travail devant quelque 700 de leurs militants venus de toutes les régions du Québec.

Une première

C'est la première fois qu'oubliant leurs divergences, les quatre centrales ont unifié leurs forces et rassemblé leurs militants pour mener une campagne commune afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires à tous, syndiqués comme non syndiqués.

Les centrales ne revendiquent pas l'adoption d'une nouvelle loi, mais elles exigent plutôt du gouvernement qu'il applique enfin la loi qu'il a lui-même élaborée, votée en 1979. L'accessibilité est au cœur des revendications, qui ont été déposées en juin 2000 au premier ministre Lucien Bouchard.

Le rassemblement du 13 septembre 2000 a démontré la détermination des centrales syndicales ainsi que leur capacité de mobilisation. Depuis lors, plusieurs actions et manifestations ont eu lieu, d'autres prendront bientôt l'affiche, elles se poursuivront tant et aussi longtemps que le gou-



Mario Lorrain

Dirigeant du Syndicat des travailleurs et travailleuses en aéronautique de Longueuil, affilié à la CSD, Mario Lorrain a, lors du rassemblement intersyndical du 13 septembre, été invité à livrer son témoignage sur l'efficacité de l'application intégrale des mécanismes prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour les établissements d'un groupe prioritaire. Pour Mario Lorrain, l'application rigoureuse de la loi est avantageuse tant pour les travailleurs que pour l'employeur. D'une part, le nombre de lésions professionnelles a baissé et le travail se fait dans un environnement plus sain, plus sécuritaire. D'autre part, si la facture attribuable aux lésions professionnelles a diminué, ce sont surtout les coûts sociaux et humains pour les victimes et leur famille qui ont diminué, des coûts qui sont inestimables.

vernement ne reconnaîtra pas à tous les travailleurs les mêmes droits et ne leur fournira pas les mêmes outils afin qu'ils puissent prendre en charge leur santé et assumer leur sécurité.



François Vaudreuil, président de la CSD, Monique Richard, présidente de la CSQ, Marc Laviolette, président de la CSN et Henri Massé, président de la FTQ.